Commune de

Bailleau-L'Evêque

Eure-et-Loir

Place de l'église - 28300 BAILLEAU-L'EVEQUE - Tél: 02.37.22.97.07

Plan Local d'Urbanisme



ANNEXES SANITAIRES NOTICE TECHNIQUE

8.1.1

- ▶ Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 21 juillet 2014
- ▶ Arrêt du projet le 25 septembre 2017
- ▶ Dossier soumis à enquête publique du 1er mars au 30 mars 2018
- ▶ Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 décembre 2018

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2018

approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Bailleau-l'Evêque Le Maire,

PHASE:

Approbation



En Perspective Urbanisme et Aménagement

courriel : agence@enperspective-urba.com

Notice technique

L'eau potable

L'alimentation en eau potable

La commune est alimentée par le réseau intercommunautaire de Chartres Métropole qui a délégué par convention d'affermage la gestion de la distribution de l'eau potable à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone.

L'alimentation en eau potable sur le territoire de la commune est assurée à partir des nappes d'eau souterraines via les forages de :

- Forage de Bailleau l'Evêque Les Bégaudes : Réalisé en 1993 par l'entreprise Foralo, au sud-ouest de la commune de Bailleau-l'Evêque, le forage nommé Les Bégaudes est répertorié sous le numéro BSS n° 02548X0046. D'une profondeur de 65 m, il capte la nappe de la craie. Ce forage est maintenu en exploitation par dilution. Ce forage fait l'objet de périmètres de protection.
- <u>Fontenay sur Eure (Moulin de Guervilliers F1)</u>: Réalisé en 1978 à l'ouest de la commune de Fontenay-sur-Eure, le forage nommé Moulin de Guervilliers F1 est répertorié sous le numéro BSS n° 02904X0052. D'une profondeur de 34 m, il capte la nappe de la craie.
- <u>Fontenay sur Eure (Moulin de Guervilliers F2)</u>: Réalisé en 2008 à l'ouest de la commune de Fontenay-sur-Eure, le forage nommé Moulin de Guervilliers F2 est répertorié sous le numéro BSS n° 02904X0058. D'une profondeur de 40 m, il capte la nappe de la craie.

Les forages de Fontenay sur Eure alimentent les bâches de Fontenay-sur-Eure, depuis lesquelles il existe un groupe de reprise qui alimente le réservoir sur tour d'Amilly ainsi que la bâche de Bailleau-l'Évêque les Bégaudes, cette même bâche pouvant être alimentée par le forage de Bailleau-l'Évêque les Bégaudes.

La bâche de Bailleau-l'Evêque alimente en surpression la commune de Bailleau-l'Evêque, bourg et hameaux.

La qualité des eaux distribuées

La qualité de l'eau livrée aux usagers est une préoccupation importante de santé publique.

Assurer sa distribution à la population dans des conditions garantissant la sécurité qualitative et quantitative est un enjeu majeur. C'est un des objectifs du Plan National Santé Environnement (PNSE) et de la Loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 : « diminuer par deux d'ici 2008 le pourcentage de population alimentée par une eau de distribution publique dont les limites de qualité ne sont pas respectées pour les paramètres microbiologiques et les pesticides ».

En application du Code de la santé publique, les services déconcentrés de l'Etat assurent le contrôle sanitaire régulier de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

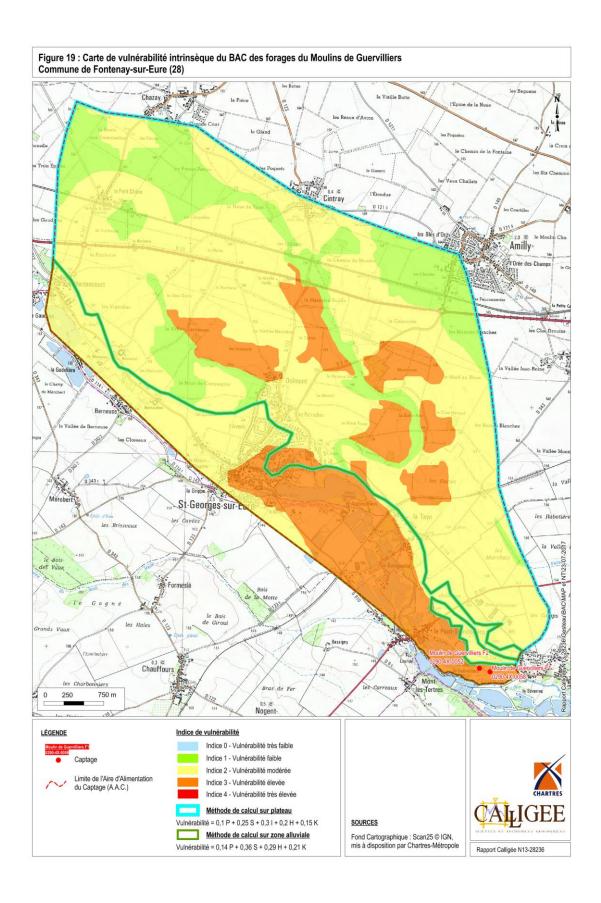
L'eau fournie par le captage des Bégaudes n'est pas conforme car la concentration en nitrates dépasse la norme des 50mg/l. Si le tableau suivant fait état d'une concentration en nitrates inférieures au maximum toléré (36mg/l), cet état résulte d'un prélèvement effectué lors de la distribution (après mélange avec les ressources de Fontenay-sur-Eure).

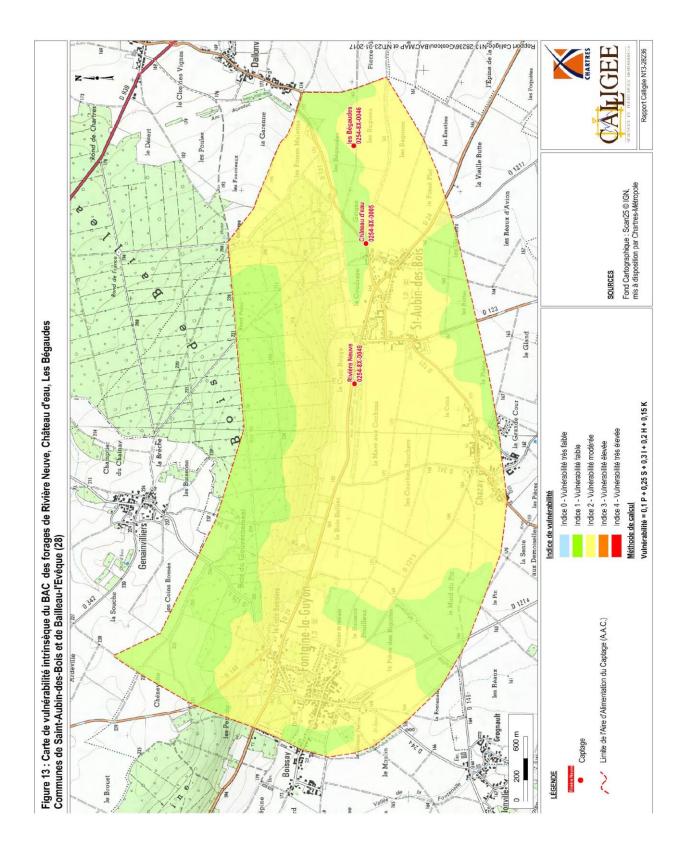
Par ailleurs, il convient de préciser en parallèle du volet curatif, (usines de traitement), Chartres Métropole a engagé une démarche préventive de reconquête de la qualité de la ressource en engageant une démarche AAC (aire d'alimentation des captages) pour 9 de ses ressources les plus importantes.

Informations générales			
Date du prélèvement	05/06/2014 12h20		
Commune de prélèvement	BAILLEAU L'EVEQUE		
Installation	BAILLEAU L'EVEQUE-FRESNAY LE GIL		
Service public de distribution	CHARTRES METROPOLE (REG)		
Responsable de distribution	CHARTRES METROPOLE		
Maître d'ouvrage	CHARTRES METROPOLE		

Conformité			
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Toutefois, il convient de contrôler le bon fonctionnement de l'appareil de désinfection automatique.		
Conformité bactériologique	oui		
Conformité physico-chimique	oui		
Respect des <u>références de qualité</u>	oui		

Paramètres analytiques				
Paramètre	Valeur	<u>Limite de qualité</u>	Référence de qualité	
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L	
Aspect (qualitatif)	0			
Bact. aér. revivifiables à 22º-68h	22 n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	47 n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL	
Chlore libre *	<0,03 mg/LCl2			
Chlore total *	<0,03 mg/LCl2			
Coloration	<5 mg/L Pt		≤ 15 mg/L Pt	
Coloration après filtration simple	<5 mg/L Pt		≤ 15 mg/L Pt	
Conductivité à 25°C	587 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm	
Couleur (qualitatif)	0			
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL		
Nitrates (en NO3)	38,9 mg/L	≤ 50 mg/L		
Odeur (qualitatif)	0			
Saveur (qualitatif)	0			
Température de l'eau *	16,2 °C		≤ 25 °C	
Turbidité néphélométrique NFU	0,13 NFU		≤ 2 NFU	
рН	7,80 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH	
pH *	7,65 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH	



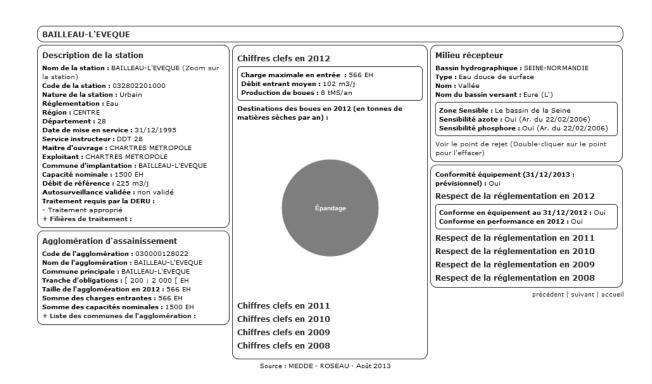


L'assainissement

« L'assainissement des eaux usées » est une des compétences optionnelles exercées par Chartres Métropole sur l'ensemble des communes qui composent l'agglomération. Cela concerne l'assainissement collectif (collecte et traitement des eaux usées) et le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Chartres Métropole exerce cette compétence sur la commune de Bailleau-l'Evêque depuis le 1er janvier 2011.

La commune est dotée d'une station d'épuration d'une capacité de 1500 équivalents/habitants située au sud-est du bourg. Le réseau d'assainissement collectif dessert le bourg et les hameaux de Dallonville et de Sénarmont.

Les réseaux d'assainissement sont de type strictement séparatifs.



La collecte et le traitement des déchets

Chartres Métropole est l'établissement compétent en matière de gestion des déchets sur le territoire de Bailleau-l'Evêque. La collecte des déchets ménagers a lieu le lundi. La collecte des encombrants se fait une fois par an (en avril pour l'année 2014).

Le service déchets assure la mise en œuvre de la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, en application de la politique générale définie par Chartres Métropole en matière de gestion des déchets.

Cette mise en œuvre s'inscrit dans le respect de la réglementation en la matière. Les missions du service sont les suivantes :

- collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et apport volontaire,
- tri et valorisation des déchets recyclables,
- traitement par incinération des ordures ménagères résiduelles.

Collecte en apport volontaire :

Les collectes en apport volontaire des déchets recyclables (verre, emballages ménagers, papier) sont assurées par la société VEOLIA PROPRETE, dans le cadre de marchés de prestations de service. Les collectes en apport volontaire des déchets non recyclables sont réalisées par la régie de Chartres métropole.

Incinération avec valorisation énergétique :

Ordures ménagères : l'usine d'incinération ORISANE à Mainvilliers.

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées à l'Usine d'incinération de Séresville (Mainvilliers – 28). Cette usine est exploitée par la société ORISANE, en délégation de service public.

En 2010, l'usine a réceptionné 112 111 tonnes de déchets (OM et DIB) dont 28 401 tonnes en provenance de Chartres métropole

L'incinération des déchets permet à l'usine de produire de l'électricité dont une partie est revendue sur le réseau de la RSEIPC. Elle génère également des résidus que sont les mâchefers et les Refioms (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères).

<u>Tri</u>:

Centre de tri NATRIEL à Dreux.

Les emballages ménagers collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sont stockés sur le centre de transfert de la société VEOLIA, à Lucé, avant d'être acheminés au centre de tri Natriel situé à Dreux. Le tri consiste à séparer les différents matériaux, les conditionner et les expédier vers les filières de recyclage appropriées. Les flux triés sont les suivants :

- Cartons, cartonnettes
- Bouteilles et flaconnages plastiques (PET, Pehd)
- Emballages en acier

- Emballages en aluminium
- Briques alimentaires
- Refus

Les papiers collectés en apport volontaire sont livrés directement au centre de tri Natriel, après collecte. Ils sont triés pour éliminer les refus.

Après tri, les refus sont réacheminés vers l'usine d'incinération ORISANE.

Recyclage:

Les emballages ménagers :

Les tonnages livrés par Chartres métropole et triés par matériaux chez Natriel se répartissent de la façon suivante :

- Bouteilles et flaconnages en plastique => VALORPLAST
- Emballages en carton => SMURFIT KAPPA papier recyclé / EUROPAC PAPETERIE
- Emballages métalliques => en aluminium : RECOVCO AFFIMET / en acier : ARCELOR MITTAL PACKAGING
- Briques alimentaires : REVIPAC

Le papier : Après tri chez NATRIEL, le papier est acheminé chez UPM-Chapelle DARBLAY (Rouen) qui fabrique du papier issu à 100% de papier recyclé.

Le verre : Le verre collecté en apport volontaire et chez les cafetiers est déchargé sur le quai de transfert de la société VEOLIA, à Lucé, avant d'être rechargé dans des semi-remorques puis acheminé à l'usine de traitement de St Gobain pour être recyclé.

Les emballages des commerçants : Un tri est opéré par la société VEOLIA sur son site de Lucé.

Compostage:

Plate-forme de Lucé :

Située derrière la déchetterie de Lucé, la gestion de la plateforme de stockage et broyage de déchets végétaux est actuellement déléguée à la société Veolia.

La plateforme de compostage de Saint Aubin des Bois est exploitée par VEOLIA-EAU, dans le cadre d'une délégation de service public. Les déchets végétaux sont compostés avec les boues de station d'épuration pour produire un amendement organique utilisé par les agriculteurs.